



BP2S

Bureau de
Promotion du
Shortsea
Shipping

Bulletin d'adhésion 2016

Entreprise ou organisation :

Adresse :

Contact :

Fonction :

Tel :

Mobile :

Courriel :

J'adhère en tant que : Entreprise (E)

Montant de l'adhésion : 2 260 €

Date, cachet et/ou signature

Article 6 des Statuts: Membres cotisants

1 - Les membres « Institutionnels » sont:

- Les organisations publiques, parapubliques et administratives intervenant dans les domaines d'activités de l'Association ou intéressées par ses actions qui contribuent aux ressources de l'Association par une cotisation annuelle de membre institutionnel.
- Les organisations professionnelles publiques et privées, représentatives des utilisateurs et des prestataires de service de transport et qui cotisent dans les mêmes conditions.

L'adhésion des membres « Institutionnels » est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration

2 - Les membres « Entreprise » sont:

- Les entreprises utilisatrices ou prestataires de services intervenant dans la chaîne de transport, qui contribuent aux ressources de l'Association par une cotisation annuelle de membre « Entreprise ».

L'adhésion des membres « Entreprise » est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.



European Shortsea Network

**BUREAU DE PROMOTION DU TRANSPORT MARITIME DE COURTE DISTANCE
(SHORTSEA SHIPPING)**

Association Loi 1901

Bureaux & Correspondance : 47, rue de Monceau - 75008 PARIS Tél. : 01.53.89.52.41



BP2S